



INTERVENTION UNSA

SUR LA CONTRACTUALISATION ETAT - REGION

Madame la Présidente,
Cher(e)s collègues,

Le rapport du Conseil Régional intitulé contractualisation Etat-Région 2021-2027 qui comprend outre le contrat de plan, l'addendum de l'Etat à l'accord régional de relance Nouvelle Aquitaine, le Protocole d'accord Etat – Région Nouvelle Aquitaine sur l'avenir des lignes ferroviaires de dessertes fines du territoire et l'accord stratégique des Contrats de Plan interrégionaux Etat – Régions 2021 - 2027 appelle de la part du groupe UNSA les interrogations et les remarques suivantes :

En premier lieu, nous nous interrogeons sur l'articulation de ces différents cadres de programmation d'abord entre eux mais aussi avec les autres cadres existants. Leur multiplication n'aide pas à la lisibilité et à la cohérence des politiques publiques en Nouvelle Aquitaine.

Pour l'Unsa, le CPER et les documents y afférents doivent d'abord avoir pour vocation et ambition de faciliter les transformations et bifurcations rendues nécessaires par la crise sanitaire. Cette crise qui a éclaté depuis plus d'un an montre s'il en est besoin la nécessité d'humaniser la société, de changer de voie et d'accélérer la transition écologique, sociale et démocratique en Nouvelle Aquitaine. L'heure reste aux urgences sanitaires et sociales, à la lutte contre les inégalités et à la satisfaction des besoins essentiels de la population de cette grande Région.

Un CPER offensif qui s'inscrirait dans la réponse à la crise sanitaire, économique et sociale, ne peut se limiter à répartir des montants financiers à partir d'une enveloppe fixe définie d'avance à partir d'un état des lieux très généraliste.

Les plans de relance, tout comme le CPER, seul outil de planification, doivent pouvoir conduire à une reconversion sociale et écologique de la production agricole, industrielle et de services, pour à la fois créer des emplois de qualité et cesser les activités les plus néfastes pour les populations et l'environnement. Cette reconversion doit être aussi l'occasion d'une relocalisation des activités qui ne doit pas être contrariée localement par des impôts supplémentaires.

Nous souhaitons que dans le plan de relance, comme dans le CPER, il soit clairement identifié l'arrêt des soutiens publics aux acteurs polluants, destructeurs de la biodiversité. Ces derniers doivent cesser de bénéficier d'exemptions fiscales, d'aides et subventions publiques. De manière générale, ces aides doivent être soumises à des obligations sociales et environnementales, ce qui permettra d'enclencher une transition structurelle.

En second lieu, nous nous interrogeons tout comme le projet d'avis sur le manque de concertation et sur l'absence de modalités de suivi et d'évaluation qui mériteraient pourtant d'être définis pour permettre les réajustements nécessaires de l'action publique pour mieux répondre aux besoins des territoires et pour construire un projet régional cohérent, lisible, équitable qui fasse sens pour tous les acteurs et les populations qui doivent être pleinement associée à la démarche de suivi et de pilotage.

L'UNSA votera le projet d'avis

Pour le groupe UNSA
Philippe DESPUJOLS